



Avis de course

Critérium d'automne 2011

En 4 courses :

- Dimanche 9 Octobre**
- Dimanche 23 Octobre**
- Dimanche 6 Novembre**
- Dimanche 20 Novembre**

Président du Comité d'Organisation : Nicole Depenne Denneulin/Gérard Boucourt

Président du Comité de Course : André Magné courses 1 & 3, Henri Maurin course 2, Yves Coulon course 4

Les inscriptions doivent être réalisées à partir de ce jour en s'inscrivant sur le site du Gruissan Yacht Club, quai de la Tramontane, 11430 Gruissan et **confirmées le matin de chaque régata à partir de 9 heures.**

1. Navires admis : HN toutes classes sauf classe A (bateaux de moins de 1000 kg).
2. Les instructions de course seront remises aux concurrents au moment du briefing.
3. La présentation des licences de tout l'équipage, le bulletin d'inscription et la photocopie du certificat de jauge, ou de la carte d'identité du bateau seront exigées.
4. Des opérations ponctuelles de contrôle pourront avoir lieu, pendant et après l'épreuve.
5. **Réunion de course** (briefing) : le matin de chaque course à 9 heures30 au GYC.
6. Mise à disposition du Comité de Course, sur l'eau, à partir de 10 heures 45.

Parcours

De type côtier ou technique, ou mixte.

Frais de dossier

Fixés à 30 € par bateau pour l'ensemble du challenge ou 15 € par journée de course.

Règlement

1. L'épreuve est régie par : Les Règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2009/2012 (RCV)*. Les Règles des Classes concernées, telles que modifiées par le présent *Avis de Course* ou par les *Instructions de Course*. Règle de protection de l'environnement : *un bateau ne doit jeter aucun débris dans l'eau.*
2. Le classement se fera sur les 3 meilleures courses. Résultats et ***remise des prix le dimanche 22 mai à partir de 17 heures, au Club-House.***
3. Le programme de la course peut être modifié à la discrétion du Comité de Course.
4. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de regrouper les classes en fonction du nombre de participants.
5. Les navires devront être équipés au moins en catégorie: **Zone côtière** (moins de 6 milles d'un abri).
6. L'équipement ***VHF est obligatoire.***
7. ***La responsabilité de chaque propriétaire de yacht est totale et inaliénable quant à la décision de prendre ou non le départ, de poursuite ou d'abandon de la course.***